

Subventions pour la pêche : les défenseurs de l'environnement crient au scandale

Le Parisien Emilie Torgemen

Le Parisien 4 avril 2019



Les députés européens se sont prononcés sur la réintroduction des subventions à la construction de navires. (Illustration)

Le Parlement européen a voté ce jeudi ces aides au secteur. Pour les ONG, cette décision pourrait vider les océans.

« Catastrophique », « pire que ce que l'on imaginait ». A l'issue du vote au Parlement Européen ce jeudi sur les subventions européennes pour la pêche, les associations de

défense de l'environnement ne décolèrent pas alors que des économistes estimaient dans nos pages ce week-end que ce vote reviendrait à « choisir entre la protection ou la destruction des océans ».

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) va allouer plus de 6 milliards d'euros (Mds€) de subventions publiques au secteur pour la période 2021-2027. Parmi les points de discordes : les députés européens ont choisi de réintroduire les subventions à la construction de navires, ce qui selon les ONG augmentera inévitablement l'effort de pêche. « Ces subventions ont pourtant été interdites en 2005 », rappelle l'ONG Bloom, spécialisée dans la pêche durable.

«C'est de la désinformation»

« C'est de la désinformation, s'agace Hubert Carré, le directeur général du comité national des pêches. L'âge moyen de la flotte est de 27 ans, il est temps de la renouveler pour la rendre plus durable. Sans compter que les pêcheurs vont avoir besoin d'aides. Avec le Brexit, beaucoup de bateaux pourraient se retrouver à l'arrêt temporaire si les eaux anglaises leur étaient interdites », insiste-t-il.

Pour les défenseurs de l'environnement, la situation est particulièrement préoccupante dans les « régions ultrapériphériques », c'est-à-dire les îles en jargon européen*. Dans ces territoires, le vote permettra aux Etats-membres de modifier la définition de la petite pêche côtière et ainsi permettre à une pêche intensive de vider les fonds.

« C'est scandaleux : ces régions sont des zones de forte biodiversité, mais où la gestion des pêches est souvent insuffisante », estime Jasmina Peri, coordinatrice des programmes chez Bloom. Le texte doit ensuite être examiné par les États membres avant d'être (...)

[Lire la suite sur LeParisien.fr](#)